



4039/P.I.G.

Transmis copie pour information à:  
 -Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du  
 Ruanda-Urundi, suite à sa lettre n°22120/5906/3528  
 du 14-7-1958;  
 au-Mwami du Ruanda à Nyanza, sous couvert de son  
 Conseiller.-

Le Résident du Ruanda, A. PREUD'HOMME,

Réorganisation politique  
 chefferie Ruhengeri.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à Ruhengeri.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à la lettre n°22120/5906/3528 du 14-7-1958  
 m'adressée par Monsieur le Vice-Couverneur Général et dont vous avez  
 reçu copie, j'ai l'honneur de vous prier de procéder sans tarder  
 aux mesures de réorganisation territoriale arrêtées pour votre terri-  
 toire.

Je marque d'autre part mon accord aux mesures d'exécution  
 prévues par votre lettre n°A/1263/AI.6/02 du 24-5-1958 relativement  
 au partage des patrimoines au prorata du nombre d'habitants passant  
 d'une chefferie à l'autre.

De nouveaux budgets devront être élaborés pour 1958  
 adaptant recettes et dépenses aux nécessités des nouvelles circons-  
 criptions.

De cette manière, les Conseils des chefferies nouvellement  
 créés ne rencontreront guère de difficultés à établir leurs prévisions  
 budgétaires en décembre prochain.

La destination des anciens bâtiments administratifs deve-  
 nus disponibles devra être décidée en accord avec les conseils  
 intéressés.

Quant à l'investiture solennelle du Chef Bisamaza en  
 qualité de chef de chefferie du Buberuka, j'attendrai pour y procéder  
 que le Mwami soit de retour.-

Le Résident du Ruanda, A. PREUD'HOMME,